DLP 17-10-8556 ? 39 ISSN 0294 - 4693



POITOU CHARENTES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 80 (18/85) du 10 OCTOBRE 1985

CEREALES
Lutte contre la J.N.O.

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE

Des vols importants de Rhopalosiphum padi ont actuellement lieu à partir des maïs vers les repousses de céréales. Pensez à détruire ces dernières, réservoirs du virus.

La Jaunisse Nanisante durant la campagne 84 - 85

.A l'automne 1984, des populations de pucerons moyennes mais très actives en raison des températures ont été observées. Elles ont totalement disparu avec les froids de janvier 1985.

Des jaunissements importants se sont manifestés dans les orges mais une partie seulement en est attribuable à la jaunisse nanisante.

Enfin, les conditions climatiques du mois de juin ont limité les pertes de rendement.

.Estimation des pertes dues à la jaunisse nanisante (d'après les essais du S.R.P.V. en 1984 - 85)

Implantation	Variétés	Date de semis	Maximum d'infestation	Pertes
Vienne	Camp Rémy	20 Octobre	20 %	0
Charente	Beauchamp	16 Octobre	34 %	4 qx/ha
Charente Maritime	Somja	20 Octobre	45 %	6 qx/ha

Ces essais traduisent la liaison existant entre les infestations et les pertes de rendement. Ces dégâts variant également avec les variétés, l'origine des pucerons (repousses d'orge ou maïs) et les dates de semis.

Stratégie pour la campagne 1985 - 86

Une intervention sera plus particulièrement envisagée dans les parcelles semées avant le 20 Octobre ou ayant des repousses d'orge ou du maïs à proximité (1 à 2 km).

Le seuil reste fixé à 15 - 20 pieds colonisés pour 100 plantes observées. Si les populations de pucerons sont en augmentation rapide et si en raison des prévisions météorologiques vous redoutez de ne pouvoir pénétrer dans vos parcelles une fois le seuil atteint, il est envisageable d'intervenir dès 10 pieds avec au moins 1 puceron pour 100 observés.

P.1 à 7



SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS
Tél. : (49) 58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : R. GUILLEMENET
CPPAP n° 1664 A.D.
Abonnement annuel : 100 F.
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles

Les traitements doivent être effectués avec **les doses homologuées** pour être parfaitement efficaces. Par exemple, en 1984 en raison de pluies importantes entre le 5 et le 24 novembre, un traitement à dose réduite n'aurait pas permis de protéger correctement la culture, sa rémanence étant insuffisante et une seconde intervention impossible alors que de nouvelles arrivées de pucerons étaient observées.

Nous vous tiendrons au courant des vols et de l'évolution des populations de pucerons dès la fin du mois d'octobre grâce aux captures de la tour à succion de l'A.C.T.A. (Aigre) et aux informations fournies pour le réseau d'observateurs.

PRODUITS ET DOSES AUTORISES

Matière Active	Dose/ha	Spécialités commerciales (Sociétés)	Dose/ha
bromophos méthyl	375 g	NEXION 25 (BASF) NEXION 40 (BASF) RHODIANEX (RHODIAGRI)	1,5 l 1,04 l 1,5 l
cyfluthrine	15 g	BAYTHROID (BAYER)	0,3 l
cyperméthrine	20 g	CYMBUSH (SOPRA) KAFIL SUPER (LA QUINOLEINE) SHERPA 10 (PEPRO)	0,2 l 0,2 l 0,2 l
deltaméthrine	7,5 g	DECIS (PROCIDA)	0,3 l
fenvalérate	25 g	SUMICIDIN 10 (AGRISHELL)	0,25 l
fluvalinate	48 g	MAVRIK (SANDOZ)	0,2 l
perméthrine	62,5 g	AMBUSH (LA QUINOLEINE)	0,25 l

COLZA

GROSSES ALTISES

Les conditions climatiques du mois de septembre ont été particulièrement défavorables à la culture (Pluviométrie inférieure de 87 % par rapport à la normale). Il en résulte que très peu de parcelles ont levé.

Pour les parcelles levées, surveiller les grosses altises et intervenir si 30 % des pieds portent des morsures, (jusqu'au stade 2 feuilles vraies).

LUPIN

MOUCHE DES SEMIS

La protection contre ce ravageur doit être réalisée systématiquement au semis, aucun traitement de rattrapage n'étant connu.

Produits utilisables : LORSBAN L 16 ou KREGAN (5 kg/ha) appliqué en pré semis ou incorporé.

CURATER (8 kg/ha) en localisé avec microgranulateur. Ce produit n'est efficace qu'en conditions humides.

Service Régional de la Protection des Végétaux
13, Route de la Forêt, Biard
86000 POITIERS

Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des Cultures
F.R.E.D.E.C.

VIème JOURNÉE CIPHYSA-FREDEC

Lycée Agricole de MELLE (79)
Mercredi 27 Novembre 1985

PROGRAMME

9 H 00 Accueil des participants

9 H 30 Présentation de la Journée (M. BROTHIER - Président de la FREDEC)

9 H 45 Considérations sur l'année 1985 (R. GUILLEMENET) :

- Réorganisation du Service de la Protection des Végétaux
- L'année phytosanitaire - Points marquants

10 H 30 Pause

11 H 00 Problèmes de la Vigne en 1985 - Résultats d'expérimentation (M. WEBER - R. HUDE - Y. VIDAL)

12 H 00 Point sur le feu bactérien (M.C. SIMON)

---

13 H 00 Repas au Lycée Agricole de MELLE

---

15 H 00 Céréales - Problèmes en 1985 et résultats d'expérimentation (M.DELOS)

15 H 30 Colza et Tournesol - Problèmes en 1985 (G. PERRON)

16 H 00 La pyrale du maïs en 1985 (D. LE GALL).

- -

S.R.P.V. F.R.E.D.E.C.

REUNION TECHNIQUE d'AUTOMNE
REUNION TECHNIQUE d'AUTOMNE

LYCEE AGRICOLE de MELLE 27.11.85

M. ....

Adresse ....

assistera à la réunion technique d'automne CHIPHYSA-FREDEC

Participera (1) Ne participera pas au repas pris au Lycée

participation 60 F., **sauf observateurs de la Station d'Avertissements**

Réponse avant le 15 Novembre 1985

P28

(1) Ci-joint un chèque de **60 F.** libellé à l'ordre de la **F.R.E.D.E.C.** Poitou-Charentes. Ne peuvent être prises en compte les inscriptions non accompagnées d'un chèque repas.